

LE MOT DU MAIRE



Pour cette rentrée de septembre, vu l'augmentation des stationnements anarchiques et l'indiscipline de certains conducteurs, la municipalité a décidé de continuer sa politique de protection des piétons par le ralentissement des véhicules et la mise en œuvre de dispositifs pour le respect du stationnement.

Ainsi, le rond point situé avenue de Villemolaque a été mis en place et du mobilier urbain sera installé par les services techniques à quelques endroits stratégiques du village.

Nous comprenons bien que ces nouvelles dispositions puissent gêner certaines personnes, mais malheureusement la contrainte est a priori notre seule arme devant les incivilités et il m'appartient de les mettre en place.

Jean Amouroux.

LOCATION DE SALLE

Suite à de nombreuses plaintes contre le bruit excessif lors de la location des espaces publics et à l'état des locaux à la remise des clés, (notamment pour la Cave aux Contes) il est désormais demandé, aux personnes souhaitant occuper ces lieux, deux chèques de caution de 300€ chacun. Le premier pour l'état des locaux et le second pour les nuisances sonores. Les chèques de caution pourront être retenus et seront retenus si ces points ne sont pas scrupuleusement respectés.

VOIRIE

- Afin de faciliter le passage de la balayeuse, des encombrants et des bus, pensez à rentrer vos containers dans la mesure du possible.
- Il vous est rappelé que la voie publique n'est pas destinée aux activités de réparations mécaniques, d'une part pour des raisons de sécurité et d'autre part pour des raisons de salubrité. Ces pratiques seront signalées aux services de gendarmerie et pourront faire l'objet de verbalisations.
- La rue des Ecoles sera fermée du 3/09 au 3/10 pour cause de travaux, seul la cave Baillie pourra circuler sur cette voie et l'entreprise chargée de réaliser les dits travaux.

Merci de votre compréhension.

NOS AMIS LES ANIMAUX

Malgré de nombreux rappels, des animaux sont encore aperçus errant dans les rues du village. Nous vous rappelons également que les chiens doivent être tenus et promenés en laisse.

Un passage de la fourrière animale est prévu le lundi 20 octobre 2014.

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

Mardi 23 septembre 2014 - s'inscrire au plus tard vendredi 19 avant 12h en mairie.



RÉVISION DES LISTES ÉLECTORALES



La révision des listes électorales aura lieu du 1er septembre au 28 février 2015. Pour toute nouvelle inscription, vous devez vous présenter au secrétariat de mairie avant le 31 décembre prochain muni(e) d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile ou justificatif prouvant l'inscription au rôle des impôts locaux.

NOUVELLES CHAINES GRATUITES

Les chaînes de la TNT changent de fréquences et 6 nouvelles chaînes gratuites en haute définition arrivent le **23 septembre prochain**.

Changement de fréquences éventuel: pour respecter les contraintes de planification et éviter d'éventuels brouillages entre émetteur, le lancement des nouvelles chaînes s'accompagne parfois de changements de fréquences pour certaines chaînes existantes. Ces modifications pourront nécessiter des adaptations techniques sur les antennes collectives, notamment sur les filtres éventuellement mis en place, qui devront être effectuées par un antenniste.

Compatibilité des équipements: pour recevoir les chaînes en haute définition, il est nécessaire de disposer d'un équipement adapté. Le téléviseur avec décodeur intégré ou le décodeur TNT externe doivent être compatibles avec la norme MPEG-4.

Recherche et mémorisation des chaînes: les téléspectateurs recevant la télévision par antenne « râteau » devront lancer, dès lors que les six nouvelles chaînes seront diffusées une nouvelle recherche des chaînes pour les mettre en mémoire, comme ils l'ont fait lors du passage au numérique.

Pour plus de renseignements vous pouvez vous adresser à l'Agence nationale des fréquences au 0970.818.818 ou sur le site internet <http://www.csa.fr/Television/La-reception/Recevoir-la-television/La-couverture-de-la-TNT/Le-deploiement-de-la-TNT-haute-definition>.

RELEVEZ LE DÉFI DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE !

Réduire sa facture d'énergie sans faire de travaux ? C'est possible !

Participez au défi « Familles à Énergie Positive », organisé par le Conseil Général sur le département des Pyrénées-Orientales.

Quelques éco gestes simples peuvent vous faire économiser jusqu'à 200€ par an.

Pourquoi pas vous ?

Surtout que tout le monde peut participer ! Locataire ou propriétaire, en appartement ou en maison individuelle, et quelle que soit la taille de votre foyer.

Et pour rester motivés, **rien de tel que l'émulation d'une équipe !**

Alors rejoignez un groupe ou formez-en un avec vos amis, vos voisins, vos collègues...

Une dizaine de foyers par équipe, un accompagnement personnalisé et gratuit, dépasser 8% d'économie d'énergie sur la consommation hivernale, **c'est ça le défi « Familles à Énergie Positive »**

Pour toutes informations complémentaires et pour vous inscrire, contactez l'Espace Info-Énergie du Conseil Général par téléphone au 04.68.85.82.18, par mail eie66@cg66.fr et visitez le site <http://pyrenees-orientales.familles-a-energie-positive.fr/>

